



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaccination prioritaire des personnels des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels travaillant dans les CROUS

Le Gouvernement a annoncé le 20 mai l'ouverture de la vaccination à l'ensemble des professionnels les plus exposés au virus dès le 24 mai.

A ce titre, les personnels, travaillant dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les CROUS, qui se trouvent en contact avec les usagers, bénéficient de cette priorité d'accès, sur présentation d'une carte professionnelle ou de tout document attestant qu'ils travaillent dans ces établissements.

Par ailleurs, les personnels de recherche et de soutien travaillant au service de la recherche sur le SARS-CoV2 bénéficient d'ores et déjà d'une priorité d'accès dans les centres de vaccination, sans condition d'âge.

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr